

(1)

(N° 3.)

---

## Chambre des Représentants.

---

SESSION DE 1887-1888.

---

### AMENDEMENTS AUX PROJETS DE BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 1888.

---

## EXPOSÉ GÉNÉRAL.

---

MESSIEURS,

Chaque année, à l'époque de la reprise des travaux législatifs, le Gouvernement est obligé de procéder à une révision complète des évaluations et prévisions budgétaires de l'exercice futur. — C'est la conséquence inévitable des dispositions de la loi sur la comptabilité de l'État, qui prescrivent la présentation du projet de loi de budget dix mois au moins avant l'ouverture de l'exercice.

Cette année, les modifications à apporter à ce projet de loi sont exceptionnellement importantes.

*Service ordinaire.* — Sauf à pourvoir ultérieurement au service des intérêts et frais des capitaux nécessaires aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer en 1888, la balance du Budget primitif accusait un excédent de recettes de fr. 5,918,435 17.

L'amélioration de la situation industrielle et commerciale du pays permet de relever sensiblement certaines évaluations de recettes et notamment celles du chemin de fer de l'État; les produits de nos voies ferrées, pendant longtemps stationnaires ou même en décroissance, ont enfin repris leur progression ordinaire.

D'autre part, depuis la présentation des Budgets, la Législature a voté le dégrèvement des droits sur le café, ce qui emporte une réduction d'impôt de 850,000 francs, la suppression de l'impôt sur le timbre des polices d'assurance qui figurait aux évaluations de recettes pour 1,020,000 francs et diverses réductions de droits en matière d'enregistrement et de péages. — Par contre, le Trésor trouvera un supplément de ressources dans les modifications que l'intérêt de l'industrie a fait introduire dans le régime des vinaigres et des acides acétiques, et dans les droits d'entrée établis sur les bestiaux et les viandes.

Quant à ces derniers, le Gouvernement a annoncé qu'il en affecterait le produit à certaines destinations spéciales et notamment à l'amélioration de la voirie, au rachat de ponts concédés, à l'allocation de subsides pour semblables rachats, etc.

Les modifications d'évaluation qui résultent de ces diverses causes, et qui seront justifiées en détail ci-après, se traduisent par une augmentation de recettes de 5,704,200 francs.

Il s'ensuit que l'excédent total, évalué naguère à fr. 5,918,435 17, s'élèverait à fr. 11,622,635 17. — Mais indépendamment de l'augmentation du Budget de la Dette publique (fr. 1,343,265 20), dont le principe seul avait été indiqué, il y a lieu de prévoir une augmentation de dépenses de 4,402,539 francs. — L'accrois-

sement des recettes que l'on prévoit nécessite par lui-même une augmentation de dépenses pour certains services et il y a lieu, d'autre part, de réaliser des améliorations que la situation financière avait obligé jusqu'ici d'ajourner.

Il s'ensuit que les Budgets révisés sont présentés en excédent de fr. 5,876,830 97.

En voici le détail :

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	BUDGETS			DIFFÉRENCES	
	de 1887.	de 1888		en plus.	en moins.
		primitifs.	amendés.		
Dette publique, . . . . .	100,873,561 30	96,102,231 83	97,445 497 03	1,343,265 20	»
Dotations . . . . .	4,621,940 »	4,568,675 »	4,529,675 »	»	29,000 »
Ministère de la Justice . . . . .	15,126,361 »	15,426,361 » <sup>(1)</sup>	15,827,433 »	401,072 »	»
— des Affaires Étrangères . . . . .	2,395,020 »	2,377,020 »	2,392 820 »	15,800 »	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	21,903,864 »	21,829,764 »	22,074,694 »	244,930 »	»
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	16,758,171 »	16,712,281 »	16,928,981 »	216,700 »	»
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes . . . . .	84,568,550 » <sup>(2)</sup>	83,850,116 »	86,866,778 »	3,016,662 »	»
— de la Guerre . . . . .	45,624,100 »	46,003,270 »	46,047,570 »	44,300 »	»
Gendarmerie . . . . .	3,976,550 »	3,946,000 »	4,150,800 »	204,800 »	»
Ministère des Finances . . . . .	15,323,655 »	15,299,905 » <sup>(3)</sup>	15,578,180 »	287,275 »	»
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,687,000 »	1,636,500 »	1,636,500 »	»	»
	312,861,772 30	307,743,123 83	313,488,928 03	5,774,804 20	29,000 »
				5,745,804 20	
Voies et Moyens . . . . .	314 421,809 »	313,661,559 »	319,365,759 »		
	1,560,036 70	5,918,435 17	5,876,830 97		

(1) Y compris un transfert de 28,000 francs autorisé par la loi du 6 août 1887.

(2) — un crédit supplémentaire de 600,000 francs alloué par la loi du 6 août 1887.

(3) — un crédit extraordinaire de 32,000 francs alloué par la loi du 14 août 1887.

Les prévisions des voies et moyens diffèrent comme suit des prévisions primitives :

	DIFFÉRENCES.	
	EN PLUS.	EN MOINS.
ART. 5. Droits d'entrée . . . . .	885,230	»
— 6. Accises . . . . .	775,670	»
— 13. Timbres des polices d'assurances.	»	1,018,000
— 19. Chemins de fer . . . . .	5,000,000	»
— 21. Postes . . . . .	»	126,850
— 23. Produit du passage d'eau d'An- vers à la Tête-de-Flandre . . . . .	15,000	»
— 32. Produits divers des prisons . . . . .	16,400	»
— 36. — des droits de pilotage . . . . .	100,000	»
— 37. — des droits de fanal . . . . .	55,000	»
— 59. Chemins de fer concédés en con- struction de Menin à Roulers . . . . .	1,750	»
	6,849,050	1,144,850
	EN PLUS. . fr.	5,704,200

La justification de ces augmentations et de ces diminutions dans les évaluations est exposée dans une note préliminaire au projet de loi de Budget.

Quant aux propositions d'augmentation ou de réduction de dépenses, elles sont expliquées à l'occasion de chaque Budget.

Tout en tenant compte de ce que commandent les grands intérêts du pays et de la nécessité d'améliorer dans certains services la position du personnel administratif, le Gouvernement persévérera dans la voie d'économie qu'il n'a cessé de suivre. La situation financière permettra ainsi d'imposer au Trésor de nouveaux dégrèvements.

*Exercice 1886.* -- Nous annonçons l'an dernier que, malgré une réduction considérable des dépenses et par suite de la décroissance des recettes, l'on ne pouvait guère compter que sur l'équilibre. D'après les faits aujourd'hui constatés, l'excédent des recettes sur les dépenses sera approximativement de 2,670,000 francs.

*Exercice 1887.* — Lors de la revision des Budgets pour l'exercice 1887, les évaluations de recette ont été réduites à fr. 314,421,809 et les dépenses ont été arrêtées à fr. 311,803,057 30, soit un excédent de recettes de fr. 2,618,751 70.

Malgré les dégrèvements votés pendant le cours de l'exercice, notamment sur les cafés et les tabacs, les résultats seront beaucoup plus favorables. Il est permis de prévoir un excédent en recettes de neuf millions de francs.

*Service extraordinaire.* — Le moment n'est pas encore venu de soumettre à la Chambre le projet de loi du Budget extraordinaire pour l'exercice 1888. Le Budget de l'exercice 1887 n'a été voté qu'à la fin de la session dernière. Il n'est du reste pas possible, quant à présent, de déterminer les travaux nouveaux à décréter. Des propositions seront faites en temps opportun à la Législature. En attendant, on a inscrit, dès à présent, au projet de Budget de la Dette publique qui vous est présenté, un crédit de 1,200,000 francs pour les intérêts et les frais des capitaux à emprunter.

Telles sont, Messieurs, les propositions que le Gouvernement a l'honneur de soumettre à vos délibérations.

*Le Ministre des Finances,*  
A. BEERNAERT.

---

(6)